



MÉDACC

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES



LETTRE AUX MEMBRES
UN OUTIL POUR SERVIR

ÉDITION SPÉCIALE

Rapport annuel 2009



PAVER LA VOIE
À UNE AUTHENTIQUE
DÉMOCRATIE ACTIONNARIALE

LE MÉDAC EST

UNE ORGANISATION À BUT NON LUCRATIF VOUÉE À L'ÉDUCATION FINANCIÈRE ET À LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET DES DROITS ET INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du Président	3
Activités de promotion des droits et intérêts des actionnaires	
- Aux assemblées annuelles d'actionnaires.....	4
-auprès des autorités gouvernementales et de réglementation des valeurs mobilières	5
- Publication d'une étude sur l'impact des propositions d'actionnaires sur la saine gouvernance	6
Activités d'éducation financière	7
Informations sur les effectifs et activités des membres	8
Rapport financier 2009	9
ANNEXES	
Procès-verbal de l'assemblée annuelle des membres du 11 mai 2009.....	14
Liste des membres des comités du Conseil d'administration	16

NOUVEAU
POUR COMMUNIQUER AVEC LE MÉDAC SANS FRAIS
1-866-332-7347

Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC)

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone ▶ (514) 286-1155 Télécopieur ▶ (514) 286-1154
Courriel ▶ admin@medac.qc.ca
Site internet ▶ www.medac.qc.ca

Éditeur ▶ Médac
Supervision des textes ▶ Normand Caron
Graphisme ▶ Valna inc.
Impression ▶ Valna inc.



CLAUDE
BÉLAND

L'an 2009, du moins sur le plan de la gouvernance des entreprises, ne fut pas une année comme les autres. Elle fut plutôt une année de réactions et de réflexions nombreuses sur les causes et les conséquences des crises économiques à répétition que produit un libéralisme qui, sous les grands souffles de la mondialisation, s'essouffle à tous les six ou sept ans et cause au passage des dommages importants à de nombreux épargnants et investisseurs impuissants et victimes d'un système sur lequel ils ont de moins en moins de contrôle ou d'influence.

En conséquence, le MEDAC a largement participé à de nombreux débats, colloques, séminaires, entrevues au cours de la dernière année et a profité de ces tribunes pour rappeler que les sociétés par actions profitent au maximum de la grande liberté que leur consentent les États. Ces sociétés ne cessent de réclamer le minimum de contraintes - avec comme résultat un laxisme notoire dans la gouvernance des entreprises, un partage inéquitable de la richesse créée, une exploitation légalisée par l'encouragement aux profits et rendements maxima, sans oublier les politiques de rémunération que d'aucuns ont qualifié de *salaires de la honte*, un mépris de l'opinion des petits actionnaires, sans oublier les tricheries et les fraudes trop nombreuses.

De là, la réclamation répétée de la mise en place d'une saine gouvernance dans les entreprises - une gouvernance mue par la volonté d'être, non pas cloisonnées dans leur quête égoïste de profits sans limites, mais d'être de *bonnes citoyennes* conscientes de leurs responsabilités et de faire leur part dans le projet de créer une société plus juste et plus équitable, soucieuse du mieux-être commun.

De toute évidence, le message du MEDAC porte fruit. Depuis sa création, le MEDAC a présenté plus de 50 propositions aux assemblées d'actionnaires de grandes corporations. Si elles ne furent pas adoptées au moment de leur présentation, il reste qu'un bon nombre de ces propositions sont désormais des règles de saine gouvernance généralement reconnues dans la gestion des entreprises. De plus, en 2009, le MEDAC a réussi à faire adopter la fameuse proposition obligeant les entreprises à soumettre pour consultation par leurs actionnaires la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants, ce que les anglophones appellent le « SAY ON PAY ». De plus, l'année 2009 fut celle de l'adoption par le gouvernement du Québec d'une nouvelle loi des compagnies - qui porte désormais le nom de Loi des Sociétés par actions - depuis longtemps réclamée par le MEDAC. Sans oublier, bien sûr, les efforts continus du MEDAC sur le plan de l'éducation financière par la promotion et la présentation des cours qui mènent au PASSEPORT MÉDAC.

Je profite de ce rapport annuel pour remercier tous les membres du MEDAC de leur appui. Il est essentiel à notre travail. Merci aussi aux administrateurs - tous des bénévoles - du MEDAC, des défenseurs convaincus de l'éducation et de la défense des actionnaires.

Claude Béland
Président

ACTIVITÉS DE PROMOTION DES DROITS ET INTÉRÊTS DES ACTIONNAIRES

AUX ASSEMBLÉES ANNUELLES D'ACTIONNAIRES

Déployant depuis plus de dix ans des efforts importants afin que les petits actionnaires participent davantage aux assemblées générales des entreprises et qu'ils saisissent l'occasion d'exprimer leur accord ou leur désaccord en regard des politiques menées par la direction des entreprises, le MEDAC s'est réjoui l'an dernier de la décision d'une vingtaine de grandes sociétés canadiennes¹ d'accepter sa proposition de soumettre au vote consultatif de ses actionnaires la politique de rémunération de leurs hauts dirigeants dès le printemps 2010. Comme mentionnée dans l'argumentaire à l'appui de notre proposition, cette reconnaissance des droits des actionnaires est d'ailleurs reprise dans les Principes de gouvernement d'entreprise publiés par l'OCDE : « ...les actionnaires doivent pouvoir faire entendre leur opinion sur la rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants. La composition en actions de la rémunération des administrateurs, des principaux dirigeants et des salariés doit être soumise à l'approbation des actionnaires. »

Nous avons amorcé et mené des consultations tout au long de l'année avec divers groupes et associations représentatifs des actionnaires, ainsi que certains représentants de conseil d'administration d'entreprises sur les mécanismes d'application de cette

consultation. Nous avons produit pour chaque entreprise visée par ce vote consultatif une grille d'analyse et de positionnement pour guider notre vote. Des communiqués de presse aux médias et en direction de nos membres ont par la suite été publiés.

Voici un premier tableau des résultats obtenus aux assemblées annuelles des grandes banques canadiennes, tant pour le vote consultatif sur la rémunération que pour les 2 propositions d'actionnaires soumises par le MEDAC.

RÉSULTATS DES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES 2010 (DONNÉES AU 15 AVRIL 2010)

	Vote contre la politique proposée par la direction	Plus de candidats que de postes à pourvoir	Ratio d'équité interne
Banque CIBC	7,11%	2,69%	6,71%
Banque Royale	8,88%	4,03%	12,33%
Banque Laurentienne	0,81%	4,80%	11,43%
Banque de Montréal	10,8%	2,9%	9,9%
Banque TD	2,6%	2,3%	7,6%
Banque Nationale	1,5%	1,4%	8,13%
Banque Scotia	3,20%	3,91%	7,55%

À compter de cette année, les actionnaires ont été et seront en mesure d'indiquer leur accord ou leur refus d'adhésion aux politiques de rémunération adoptées par la direction des sociétés, notamment sur les indicateurs de performance, l'importance accordée à la performance à court terme, le ratio d'équité interne, etc.

1. Les principales sociétés sont la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada, la CIBC, la Banque de Montréal, la Banque Scotia, la Banque Laurentienne, la Banque TD, Industrielle-Alliance, BCE et Manuvie. D'autres grandes sociétés ont par la suite emboîté le pas.



AUPRÈS DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES ET DE RÉGLEMENTATION DES VALEURS MOBILIÈRES

Au cours de l'année écoulée, un nombre important de questions et d'enjeux pour les investisseurs ont fait l'objet de réflexions, de discussions et de représentations auprès des autorités de réglementation et des instances politiques. Le MEDAC a ainsi poursuivi ses démarches auprès des titulaires des ministères des Finances, tant à Québec qu'à Ottawa pour l'adoption de nouvelles dispositions législatives visant à améliorer l'exercice des droits démocratiques des petits actionnaires. Nous maintenons également nos demandes à Ottawa pour que les sociétés publiques puissent offrir à leurs actionnaires de longue date des programmes de fidélisation, tant sur le plan financier (dividendes additionnels) que légal (limitation des droits de vote pour les nouveaux arrivants)

Le MEDAC se félicite des principales modifications apportées à la Loi sur les compagnies du Québec par l'Assemblée Nationale du Québec en décembre dernier, malgré des réserves importantes sur le droit des actionnaires de consulter les états financiers des filiales des sociétés.

Voici les grandes lignes du communiqué de presse émis dans la foulée de l'adoption de la nouvelle loi en décembre 2009.

LA NOUVELLE LOI DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS DU QUÉBEC OFFRE UNE PLUS GRANDE PROTECTION DES DROITS DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES ET CONSTITUE UN PAS IMPORTANT POUR LA PARTICIPATION ACTIONNARIALE

À la fin de 2007, le gouvernement du Québec lançait une consultation publique dans le but de mettre à jour la Loi sur les compagnies du Québec (LCQ). Comme mentionné dans le document de consultation émis en décembre 2007, cette loi accusait un retard important par rapport aux autres lois canadiennes et internationales sur les compagnies, sa dernière révision importante remontant à 1981. Notamment, en ce qui a trait à la protection des actionnaires, nous pouvions y lire :

« La Loi québécoise sur les compagnies se démarque par rapport à la LCSA et aux autres lois provinciales par le fait qu'elle accorde aux actionnaires moins de droits, moins de pouvoirs et moins de protection. La réforme de la Loi est donc l'occasion de choisir : convient-il de laisser en l'état actuel les droits, les pouvoirs et la protection dont bénéficient les actionnaires? de les accroître? ou de les réduire, en augmentant la protection des administrateurs? »

De telles questions nous interpellant au premier chef, nous avons donc déposé en 2008 des recommandations lesquelles ont été retenues majoritairement par le législateur dans son projet de loi présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 7 octobre 2009, adopté le 1^{er} décembre 2009 et sanctionné le 4 décembre

2009. La nouvelle Loi devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2011.

Les principales modifications apportées à la Loi donneront aux actionnaires minoritaires une plus grande protection et leur permettront de participer plus activement aux assemblées d'actionnaires, notamment par le dépôt de propositions, le droit de dissidence et la consultation des états financiers des filiales :

DÉPÔT DE PROPOSITION AUX ASSEMBLÉES ANNUELLES

Selon la loi canadienne, un actionnaire minoritaire peut soumettre à la société un avis de toute question qu'il se propose de soulever à l'assemblée des actionnaires. Au Québec, le gouvernement modifiait en décembre 2004 sa loi afin de prévoir un mécanisme similaire. Toutefois, ces articles ne sont jamais entrés en vigueur, les règlements n'ayant pas été approuvés.

Ce droit donné aux actionnaires de déposer des propositions d'amendements aux statuts et règlements au cours d'une assemblée annuelle est l'un des éléments fondamentaux de la démocratie actionnariale. L'article 194 reconnaît ce droit :

« Tout actionnaire d'une société qui est un émetteur assujéti ou qui compte 50 actionnaires et plus et dont les actions comportent un droit de vote, de même que tout bénéficiaire de telles actions, peut soumettre au conseil d'administration, au moyen d'un avis, des questions qu'il entend proposer lors d'une assemblée annuelle. »

DROIT DE DISSIDENCE

La Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA) prévoit un droit de dissidence pour les actionnaires minoritaires advenant que les actionnaires majoritaires veuillent imposer des modifications importantes de structure ou d'orientation de la société. Il permet à l'actionnaire qui se prévaut d'un tel droit de forcer la société à lui racheter ses actions à leur juste valeur, dès l'entrée en vigueur des mesures approuvées par la résolution visée par cette dissidence.

L'article 373 de la nouvelle Loi intègre ce droit et « confère à un actionnaire détenant des actions de la catégorie ou série visée le droit d'exiger le rachat par la société de la totalité de ses actions de cette catégorie ou série ».

CONSULTATION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES

L'article 228 donne dorénavant à l'actionnaire le pouvoir de consulter sur demande les états financiers. Toutefois, la société peut refuser de faire droit à la demande lorsque le montant de la valeur des actifs, celui des produits et celui des bénéficiaires avant impôts de la filiale ou de la personne morale représentent chacun moins de 10% du montant correspondant dans les états financiers de la société. Toutefois, l'article 229 donne à la société le pouvoir de demander au tribunal d'interdire la consultation des états financiers d'une de ses filiales ou d'une personne morale dont l'information est

consolidée à la sienne, si elle démontre le préjudice qu'elle ou l'une de ses filiales pourrait subir par suite de cette consultation.

PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR L'IMPACT DES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES SUR LA SAINTE GOUVERNANCE

Dans sa lutte pour la reconnaissance du droit des actionnaires de soumettre des propositions, le MEDAC a été souvent confronté à la perception que ces propositions d'actionnaires étaient dérangeantes, non pertinentes et n'apportaient aucune valeur ajoutée.

L'objectif de notre étude a été de vérifier cette perception ou si, au contraire, les propositions ont contribué à améliorer la gouvernance au sein des entreprises canadiennes. Pour ce faire, l'étude rappelle les assises de la participation actionnariale telles que définies par l'OCDE, trace un historique et un bilan des propositions d'actionnaires au Canada du début des années 1980 à aujourd'hui et présente une analyse des propositions soumises au vote des assemblées.

Cette étude permet de dégager un premier constat : les banques canadiennes, qui ont fait l'objet du plus

grand nombre de propositions depuis 2002, se sont nettement améliorées sur le plan de la gouvernance. Nous pouvons faire l'hypothèse que ces propositions auront conduit à des changements positifs dans la saine gouvernance des organismes ciblés. Deux mesures en font foi : la nature des propositions qui ont obtenu plus de 50 % et l'évolution du rang des institutions ciblées sur le plan de la saine gouvernance selon la compilation annuelle effectuée par le Globe and Mail depuis 2002. Cette efficacité de l'action du MEDAC, par ses propositions d'actionnaires, nous conduit à poursuivre notre action puisqu'il appert que les propositions d'actionnaires constituent un moyen de pression opérationnel pour amorcer des changements et déclencher un processus d'échange entre les parties concernées.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION FINANCIÈRE

Les activités d'éducation financière du MEDAC se sont poursuivies en 2009 à un rythme accéléré. En vertu d'une entente de partenariat avec l'AMF signée le 5 mars 2009, celle-ci s'engageait à « *accorder un soutien financier au partenaire (MÉDAC) afin de financer le programme de formation « PASSEPORT MEDAC » jusqu'au 15 avril 2010* ». De son côté, le MEDAC s'engageait à réaliser le programme de formation proposé jusqu'à cette échéance.

L'entente entre le MEDAC et l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG/UQAM), devenue réalité le 12 avril 2007, a été reconduite en 2009 pour une troisième année. Elle vise à mettre à la disposition du MEDAC les ressources humaines et techniques du Centre de perfectionnement de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM afin d'offrir aux membres un produit de grande qualité à un coût raisonnable. Le manuel de formation remis à chaque participant a été révisé et augmenté d'informations pour tenir en compte des faits d'actualité, des attentes et commentaires des participants. Une section complète sur les fonds communs de placement et les fonds négociés en bourse a été ajoutée au contenu.

PLANIFICATION ET DIFFUSION DES SESSIONS DE FORMATION

En 2009, 238 membres se sont inscrits aux 11 sessions de 12 heures du « PASSEPORT MEDAC ». Depuis

le démarrage de ce programme en avril 2007, plus de 552 personnes ont participé aux 25 sessions réalisées. En plus du programme régulier, nous avons expérimenté de nouvelles approches de diffusion auprès de clientèles cibles qui ont manifesté un intérêt envers le « PASSEPORT MEDAC ».

Ainsi, suite aux représentations de certains de nos membres de la région de Québec auprès de l'Université du 3^e âge de l'Université Laval, notre programme a été proposé au printemps 2009 et une trentaine de participants s'y sont inscrits. Une séance de 2 jours a aussi eu lieu les 29 et 30 octobre 2009 à Rouyn, à l'intention d'un groupe de 20 membres de l'Université du 3^e âge de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

SONDAGE LÉGER MARKETING SUR LE PASSEPORT MEDAC

Au cours de l'été 2009, le MEDAC a réalisé un sondage auprès de ses membres-participants au Passeport MEDAC afin d'évaluer leur profil d'investisseur, leurs attentes et leur taux de satisfaction. Les résultats du sondage confirment hors de tout doute que les objectifs ont été pleinement atteints : taux de satisfaction de 92% quant au rapport qualité-prix et à la compétence des formateurs, de 85% pour l'ensemble des critères et de 76% quant à l'utilité de cette formation pour mieux gérer son portefeuille d'investissements. Fort de ces constats, le

Conseil d'administration a approuvé un plan de développement, sujet à un financement adéquat, pour les 3 prochaines années comportant les éléments suivants :

- A** Consolider le programme « Passeport MEDAC » et le rendre plus accessible, notamment dans les régions du Québec, via des réseaux déjà organisés
- B** Développer et expérimenter un programme avancé et complémentaire au « Passeport MEDAC »
- C** Produire et diffuser des outils de sensibilisation et d'information « grand public » à l'intention de diverses catégories d'investisseurs
- D** Mettre sur pied éventuellement, une structure permanente de coordination des activités d'éducation désignée sous le vocable « Centre de recherche, de référence et d'éducation des petits investisseurs-actionnaires (CRÉPIA) »

ÉTAT DES EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES MEMBRES

Le MÉDAC comptait 2004 membres en règle au 31 décembre 2009 en nette progression (+1,200) par rapport à la même date l'année précédente.

Voici quelques statistiques compilées à partir de notre fichier:

- » Hommes (68%)
Femmes (32%)
- » Répartition régionale : Montréal (34%) Montérégie (20%) Laval-Laurentides-Lanaudière (14%) Québec (12%) Mauricie-Centre-du-Québec (4%) Estrie (4%). Les autres régions se répartissent les autres membres (12%).
- » 27% des membres ont participé à la formation « Passeport MEDAC »

Le 23 janvier 2010, 135 membres ont participé au FORUM ANNUEL DES MEMBRES sous le thème : « L'évolution récente des droits des actionnaires : acquis, défis et perspectives ». Cette activité a permis aux participants d'entendre 4 conférenciers invités : Me Stéphane Rousseau de l'Université de Montréal, M. Marc Ryan d'investisseur autonome, M. Luc Letellier de l'AMF et Madame Louise Champoux-Paillé du MEDAC, qui ont fait le point sur la situation des petits investisseurs et sur l'exercice de leurs droits. Tous les textes des conférenciers peuvent être consultés sur le site du MEDAC.

Le conseil d'administration a mis sur pied un comité pour arrêter une série de mesures pour recruter et fidéliser les membres. Le comité travaille à développer des moyens pour accroître les services disponibles aux membres, dont le site web.

RAPPORT FINANCIER 2009

JEAN-PIERRE FAILLE C.A.



7357 de la Roche
Montréal(Québec)
H2R 2T4

Téléphone (514) 271-4437
Fax 514 271-2051

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres du Mouvement d'Éducation et de Défense des Actionnaires (MEDAC)

J'ai vérifié le bilan du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MEDAC) au 31 décembre 2009 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Jean-Pierre Faille c.a.
Auditeur

Montréal, le 16 avril 2010

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009 \$	2008 \$
PRODUITS		
Contributions financières (note 6)	145,846	135,755
Participations financières des membres (note 7)	89,762	35,738
Intérêts et dividendes	2,736	2,900
	238,344	174,393
CHARGES		
Salaires et charges sociales	44,696	42,045
Publicité et promotion	19,945	14,504
Frais de bulletins et site web	7,905	6,548
Frais de bureau	4,273	3,570
Honoraires professionnels	3,386	3,386
Honoraires Services administratifs	22,257	11,287
Honoraires et frais de formation	93,365	59,266
Frais de réunions	16,890	13,827
Télécommunications	6,233	5,695
Loyer	5,040	5,827
Assurance	3,667	4,035
Intérêts et frais bancaires	2,793	1,112
Amortissement	959	420
	231,409	171,522
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	6,935	2,871

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	Investis en immobilisations	Non affecté	Total 2009	Total 2008
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1,274	71,334	72,608	69,737
Addition de l'exercice	2,572	(2,572)		
Excédent des produits sur les charges	(959)	7,894	6,935	2,851
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2,887	76,656	79,543	72,608

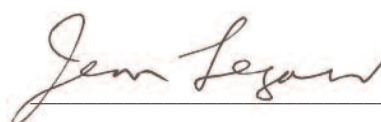
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	51,819	46,480
Débiteurs (note 3)	17,480	3,991
Frais payés d'avance	1,064	1,315
	<u>70,363</u>	<u>51,786</u>
PLACEMENTS (note 4)	43,229	43,229
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	2,887	1,274
	<u>116,479</u>	<u>96,289</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	21,072	13,911
Participations des membres perçues d'avance	15,864	9,770
	<u>36,936</u>	<u>23,681</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON AFFECTÉ	2,887	1,274
	<u>76,656</u>	<u>71,334</u>
	<u>79,543</u>	<u>72,608</u>
	<u>116,479</u>	<u>96,289</u>

 Administrateur

 Administrateur

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2009

1. STATUT

La société, constituée en vertu de la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec, est exemptée d'impôt et a pour mission de défendre les intérêts des épargnants et investisseurs québécois. Les activités de la société sont l'éducation et la défense des droits des actionnaires.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a. Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode du solde décroissant, aux taux suivants :

Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	25%

c. Présentation des états financiers

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il ne saurait éclairer davantage le lecteur.

3. DÉBITEURS

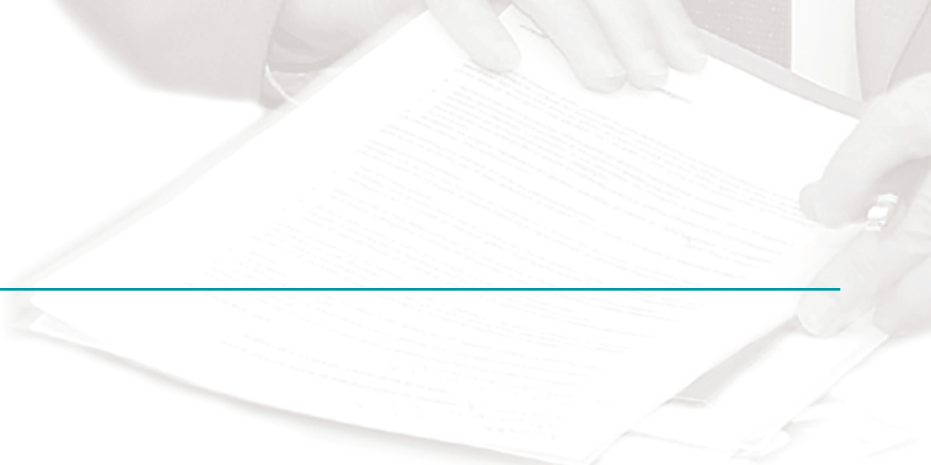
	2009	2008
Contributions financières à recevoir	15,000	
Participations financières à recevoir	2,480	3,285
Intérêts à recevoir		706
	<u>17,480</u>	<u>3,991</u>

4. PLACEMENTS

	2009	2008
Actions de sociétés cotées en bourse, au coût (valeur au marché : 2009 – 66,073\$; 2008 – 48,463\$)	<u>43,229</u>	<u>43,229</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement accumulé	2009 Valeur comptable	2008 Valeur comptable
Mobilier de bureau	286	248	38	48
Équipement informatique	<u>13,851</u>	<u>11,002</u>	<u>2,849</u>	<u>1,226</u>
	<u>14,137</u>	<u>11,250</u>	<u>2,887</u>	<u>1,274</u>



6. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2009	2008
A.M.F.	125,000	115,000
UQAM	4,816	3,255
Desjardins	7,500	7,500
Ville de Montréal	1,030	
FSTQ	7,500	10,000
	<u>145,846</u>	<u>135,755</u>

7. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DES MEMBRES

	2009	2008
Cotisations nettes	70,105	28,118
Dons	1,472	1,640
Inscriptions aux cours	18,185	5,980
	<u>89,762</u>	<u>35,738</u>

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Au 31 décembre 2009, le solde de l'engagement contractuel pour le prochain exercice en vertu d'un bail s'établit à 5,292\$.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et créditeurs se rapproche sensiblement de la valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

ANNEXE 1

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES (MÉDAC) DU 19 MAI 2009 À 19 HEURES, AU SIÈGE DU MÉDAC 82, RUE SHERBROOKE OUEST À MONTRÉAL

Sont présents les membres du conseil d'administration suivants : Claude Béland, Monique Charland, Louise Charette, Fernand Daoust, Jean Legault, Daniel Simard et Louise Champoux-Paillé, secrétaire. Nathalie St-Pierre vers la fin de la réunion.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Claude Béland préside l'assemblée. Il constate le quorum. Il présente les membres du conseil d'administration du MÉDAC et les membres de la permanence, Normand Caron, conseiller en formation et Willie Gagnon, adjoint. Il décrit brièvement les fonctions de chacun au sein du conseil d'administration.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Louise Champoux-Paillé présente l'ordre du jour. Denis Gosselin propose son adoption et André Lemay appuie. Adopté.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 21 MAI 2008

Une dispense de lecture est demandée par la secrétaire et est accordée. Proposé par Clément de Laat et appuyé par Pierre Gagnon. Adopté.

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2008.

Le trésorier, Jean Legault, dépose le rapport du vérificateur, Jean-Pierre Faille, c.a. Le trésorier mentionne que le vérificateur a exprimé l'opinion que les états financiers du MÉDAC comme

déposés présentaient une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation selon les principes généralement reconnus. Il résume brièvement les résultats, le bilan et l'évolution de l'actif net. Quelques questions sont posées. Il y répond à la satisfaction des membres présents.

Il est proposé par Joël Dion Paquette et appuyé par Rosalie Vendette de recevoir avec satisfaction les états financiers.

5. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2009

Il est proposé par Luc Martin et appuyé par Paul Unterberg de nommer à nouveau Jean-Pierre Faille, c.a. à titre de vérificateur. Adopté.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Le président, Monsieur Claude Béland, résume les interventions majeures du MÉDAC au cours de la dernière année :

Activités d'éducation financière

- » Renouvellement du soutien financier de l'AMF
- » Reconduction de l'entente de partenariat UQAM/ MÉDAC
- » Révision du cours « Initiation aux marchés financiers »
- » Planification et diffusion des services de formation
- » Formation de membres de comités de retraite

Dépôt de quatre mémoires

- » Le projet de fusion des bourses de Montréal et de Toronto
- » La crise financière, ses conséquences et ses solutions
- » Les délits d'initiés
- » Les nouvelles règles de gouvernance

Propositions d'actionnaires

- » Le vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants
- » L'indépendance des comités de rémunération et experts en rémunération
- » La parité hommes-femmes aux conseils d'administration
- » La limitation des mandats

Le président mentionne que le MÉDAC a connu un vif succès avec sa proposition de vote consultatif sur la rémunération des hauts dirigeants. Toutes les grandes banques canadiennes ont accepté d'implanter le vote consultatif en 2010 de même que Manuvie, Industrielle-Alliance et BCE. Il souligne que, bien que cette proposition n'ait pas été retenue à l'assemblée annuelle de Power Corporation, elle aura recueilli la majorité des votes des actionnaires minoritaires. Il complète ce tour d'horizon en mentionnant que cette proposition a également été présentée à l'assemblée de Québecor et que le conseil a convenu de suivre la situation de près au cours de la prochaine année.

Site internet davantage actif

Il précise ici que le site internet du MÉDAC est aujourd'hui structuré pour informer au jour le jour les



membres des plus récentes nouvelles en matière de gouvernance. Il invite les membres à le consulter.

Nombre de membres

Il mentionne que le MÉDAC compte aujourd'hui 2000 membres, un record.

Prochaines activités

Il présente les thèmes de réflexion pour nos prochaines propositions : la rémunération variable, les indemnités de départ, le ratio d'équité salarial ainsi que les paradis fiscaux vu sous l'angle du blanchiment d'argent.

Il ajoute que l'AMF, de concert avec le MEDAC, produira prochainement un dépliant afin d'inciter les actionnaires à participer aux assemblées annuelles des sociétés.

Le président complète son rapport en soulignant l'importance d'accroître le nombre de membres et d'être présent lors des prochaines assemblées d'actionnaires. Il conclut en disant qu'il faut être de plus en plus exigeant à l'égard de ceux qui captent l'épargne du public et se veulent des fiduciaires de l'argent des autres. Pour lui, la preuve est maintenant faite que les lois ne suffisent pas à protéger les épargnants et investisseurs. Il faut que les épargnants se renseignent pour qu'ils puissent se protéger eux-mêmes par une meilleure connaissance des marchés financiers, de la réelle valeur de certains investissements et aussi, si possible, de la valeur morale de ces fiduciaires. C'est là que les activités de formation financière du MEDAC prennent tout leur sens. Le MEDAC associe ses membres dans une démarche commune, celle d'assainir

les entreprises de façon à ce que les épargnants et investisseurs soient mieux protégés contre les possibilités de fraudes, de tricheries et même d'erreurs. Ce sont les citoyens – conscients des enjeux et de leur capacité collective d'être des agents de changement - qui font leur milieu de vie. D'où l'importance d'un MÉDAC bien enraciné et largement appuyé par la population.

Monsieur Michaud se joignant à l'assemblée, il demande à celle-ci de l'accueillir chaleureusement. Il lui demande d'adresser quelques mots aux membres présents. Ce dernier discute du dossier de la Caisse de dépôt et placement et dit sa déception que la commission parlementaire ne permette pas d'obtenir davantage d'information sur les véritables causes des pertes de 40 milliards de dollars.

7. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président mentionne que le comité de mise en candidature a reçu dix candidatures et que le conseil comporte neuf sièges. L'un des candidats, monsieur Joël Dion Paquette, demande au président la parole. Il informe les membres de l'assemblée qu'il retire sa candidature, ce dernier souhaitant, pour la prochaine année, contribuer de façon ad hoc au MEDAC.

Étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, les personnes suivantes sont déclarées élues : Claude Béland, Louise Champoux-Paillé, Monique Charland, Louise

Charette, Fernand Daoust, Clément de Laat, Jean Legault, Daniel Simard et Nathalie St-Pierre. Le président demande à Clément de Laat de se présenter à l'assemblée et de se joindre comme nouveau membre du conseil d'administration. Ce dernier mentionne qu'il est représentant en assurance de personnes, en assurance collective de personnes et en épargne collective. Il travaille présentement en Estrie dans la région de Granby. Monsieur de Laat dit sa fierté de se joindre à l'équipe du conseil et souhaite participer à accroître le nombre de membres en région.

8. PÉRIODE QUESTIONS

Des questions sont posées sur les pertes de la Caisse de dépôt et placement ainsi que sur les propositions. Des questions sont posées sur les procurations transmises au MÉDAC. On souligne qu'il serait intéressant de créer des tables de discussion afin de recueillir les commentaires et suggestions des membres pour les prochaines assemblées. Les membres du conseil prennent bonne note de tous les commentaires émis.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 HEURES

Tous les sujets ayant été traités, monsieur Fernand Daoust propose la levée de l'assemblée et madame Monique Charland appuie la proposition. Adopté.

Louise Champoux-Paillé,
MBA, Administratrice de sociétés
certifiée
Le 20 mai 2009

ANNEXE 2

LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT DES COMITÉS	RESPONSABLE	MEMBRES (*)
Propositions d'actionnaires et suivi sur les votes consultatifs	Louise Champoux-Paillé	Louise Charette Jean Legault Normand Caron
Recrutement et fidélisation des membres	Monique Charland	Clément De Laat Joël Dion
Révision des statuts et règlements internes	Louise Champoux-Paillé	Louise Charette
Réorganisation des services administratifs	Daniel Simard	Monique Charland Fernand Daoust Jean Legault
Éducation des membres	Fernand Daoust	Louise Charette Normand Caron
Finances	Jean Legault	Claude Béland Normand Caron
Mises en candidature	Claude Béland	Fernand Daoust Jean Legault

(*) NOTE : Le Président du MEDAC est membre d'office de tous les comités